

# BILAN DES ACTIVITÉS 2018-2021

Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal  
Contrecœur

Décembre 2021

Rapport préparé par



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte du rapport.....	1
2.	Présentation du Comité .....	1
3.	Vue d'ensemble de la démarche .....	6
4.	Thèmes abordés lors des rencontres.....	7
5.	Conclusion .....	21
	Annexe 1 Vue aérienne des installations et étapes de production de l'acier.....	22
	Annexe 2 Projets d'amélioration de la performance environnementale .....	24
	Annexe 3 Registre des plaintes .....	26

## 1. CONTEXTE DU RAPPORT

Le présent rapport résume les travaux du Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal Contrecoeur depuis sa création, en 2018. Il vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à mettre de l'avant les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer aux rencontres.

Le rapport a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), une entreprise de conseil en participation publique, puis révisé et adopté par les membres. Transfert a collaboré à la création du Comité, en 2018. Elle est aussi chargée d'animer les rencontres, de s'assurer que les informations sont présentées clairement, de documenter les questions, préoccupations et suivis à réaliser, et de produire des comptes rendus fidèles aux échanges.

Ce document a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails peuvent consulter les comptes rendus et les présentations des rencontres, qui sont disponibles sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante : <https://long-canada.arcelormittal.com/fr/comite-de-suivi/>.

## 2. PRÉSENTATION DU COMITÉ

### 2.1 CONTEXTE DE CRÉATION

Le Comité de suivi avec le voisinage a été créé à la suite de deux rencontres publiques tenues au centre multifonctionnel de Contrecoeur en 2018.

Ces rencontres visaient à :

- Échanger à propos des activités d'ArcelorMittal à Contrecoeur, notamment au sujet de projets d'amélioration de la performance environnementale, ainsi que des préoccupations de la communauté
- Définir collectivement les bases du fonctionnement du futur comité de suivi avec le voisinage

L'ensemble de la population de Contrecoeur était conviée à ces deux rencontres. Pour ce faire, des cartons d'invitation ont été acheminés à l'ensemble des résidences de la ville, et des publications ont été diffusées dans les médias locaux.

En bout de piste, une quarantaine de personnes ont participé à la première rencontre, tenue le 12 juillet 2018, tandis que vingt-neuf personnes ont participé à la deuxième rencontre, tenue le 3 octobre 2018.



*Invitation  
acheminée à  
l'ensemble des  
résidences de  
Contrecoeur.*

### Un comité créé en collaboration avec le milieu

Le 3 octobre 2018, l'équipe de Transfert a présenté une proposition de fonctionnement pour le futur comité, qui couvrirait les aspects suivants :

- Un énoncé de mandat
- Un résumé du rôle des membres et des engagements d'ArcelorMittal
- La composition du Comité (nombre de membres, catégories de membres)
- Les aspects logistiques
- Des thématiques potentielles à aborder lors des rencontres (proposées d'après les sujets d'intérêt identifiés lors de la rencontre du 12 juillet)



Les personnes présentes étaient appelées à faire part de leurs commentaires et demandes d'ajustements face à ces propositions.

Un vote a également permis de définir les thèmes prioritaires à traiter dans le cadre des rencontres. Les personnes présentes ont choisi les thèmes suivants : poussières, santé et bruit.

Enfin, sur la base de la composition convenue, Transfert a invité les gens à se regrouper selon leur catégorie d'appartenance (citoyens et citoyennes, organismes environnementaux, milieu municipal, etc.). Chaque sous-groupe était alors responsable de déterminer qui, parmi les personnes intéressées, siégerait au futur comité.

*Les deux rencontres publiques étaient précédées d'une période de style « portes ouvertes », lors desquelles il était possible de consulter des panneaux d'information et d'échanger de façon plus informelle avec l'équipe d'ArcelorMittal.*

**Pour en savoir plus sur la création du comité**, il est possible de consulter les comptes rendus de ces deux rencontres sur la page Web du Comité.

## 2.2 MANDAT DU COMITÉ

Voici le mandat du Comité, comme établi lors de la rencontre de création du 3 octobre 2018 :

- Assurer un suivi régulier des activités et projets d'ArcelorMittal, notamment les démarches en cours pour améliorer la gestion environnementale
- Partager à ArcelorMittal les préoccupations et les enjeux de la population et des organisations de Contrecoeur en lien avec ses activités
- Formuler des suggestions sur les avenues à explorer pour favoriser la bonne cohabitation des activités d'ArcelorMittal
- Assurer un suivi de la gestion des plaintes par ArcelorMittal

## 2.3 COMPOSITION

Voici la liste des membres à jour en juin 2021 :

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Citoyens et citoyennes	Gilles Abella Abdelkader Benhalima Claude Dansereau Marie-Michèle Desrosiers Joseph Soltész
Ville de Contrecoeur	Directeur général	Félix Laporte
	Directeur des services techniques	Marc Proulx
Organisme communautaire	<i>Vacant</i>	
Organisme environnemental	CRE Montérégie	Benoit Péran
Organisme économique	Quartier des affaires	Julie-Anne Marceau
Organisme récréotouristique	Colonie des Grèves	Yves Beaulieu
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Pascal Lemoine

Les autres membres ayant participé aux rencontres depuis la création du Comité sont les suivants :

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Citoyens et citoyennes	Sylvie Giard Normand Simoneau Serge Hébert
Ville de Contrecoeur	Directeur général	François Handfield
Organisme communautaire	Demain à cœur	Bruno Joly
Organisme environnemental	Conseil régional de l'environnement - Montérégie	Richard Marois
Organisme lié à l'enseignement et la recherche	CTTEI	Édith Leclerc Claude Maheux-Picard

Les membres de l'équipe de Transfert ayant participé aux rencontres depuis 2018 :

ÉQUIPE DE TRANSFERT	FONCTION	NOM
	Animateur	Alex Craft
	Comptes rendus	Camille Montreuil Dave Arseneau

Les membres de l'équipe d'ArcelorMittal ayant participé aux rencontres depuis 2018 :

ÉQUIPE D'ARCELORMITTAL	FONCTION	NOM
	Environnement	Éric Morissette, directeur de l'environnement (2020-...) Luc Chabot, directeur de l'environnement (jusqu'en 2020) François-Michel Ouellet, analyste en environnement (2019)
	Communications	Louis-Philippe Péloquin, directeur des communications Karine Raiche, spécialiste en communications
	Complexe de Contrecoeur-Est	Marco Savard, directeur du complexe de Contrecoeur-Est
	Ressources humaines et Affaires juridiques	Hugues Fauville, vice-président, Ressources humaines (2020-...) Gilles Quenneville, vice-président et directeur général, Ressources humaines et Affaires juridiques (jusqu'en 2020)

Enfin, les personnes-ressources ayant participé à une rencontre du Comité depuis sa création sont les suivantes :

PERSONNES-RESSOURCES	ORGANISATION	NOM	PRÉSENTATION
	Direction de la santé publique de la Montérégie (DSP)	Dre Isabelle Tardif Dr Huy Hao Dao	Rapport de la DSP sur les poussières à Contrecoeur
	WSP	Stéphane Pepin	Suivis sonores

## 2.4 SOMMAIRE DU FONCTIONNEMENT

Les membres du Comité se réunissent environ quatre fois par année afin d'échanger sur les activités d'ArcelorMittal et les suivis environnementaux. Les thèmes traités sont proposés par ArcelorMittal, en fonction des demandes exprimées par les membres et des aspects à souligner au niveau des activités; à tout moment, des points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour.

Chaque rencontre est animée par Transfert, qui est également chargée de rédiger un compte rendu détaillé des échanges.

Le fonctionnement est flexible, et peut être ajusté en cours de route, afin de répondre aux attentes des membres.

Enfin, il est possible pour des observateurs et observatrices d'assister aux rencontres, sur inscription. Les personnes intéressées peuvent suivre les travaux du Comité sur la page Web dédiée, ou en s'abonnant à la page Facebook d'ArcelorMittal Produits longs Canada. Les ordres du jour y sont publiés environ une semaine avant chaque rencontre, avec les modalités d'inscription.

**Pour en savoir plus et consulter les comptes rendus détaillés,**  
il est possible de consulter la page Web du Comité, à l'adresse suivante :

<https://long-canada.arcelormittal.com/fr/comite-de-suivi/>

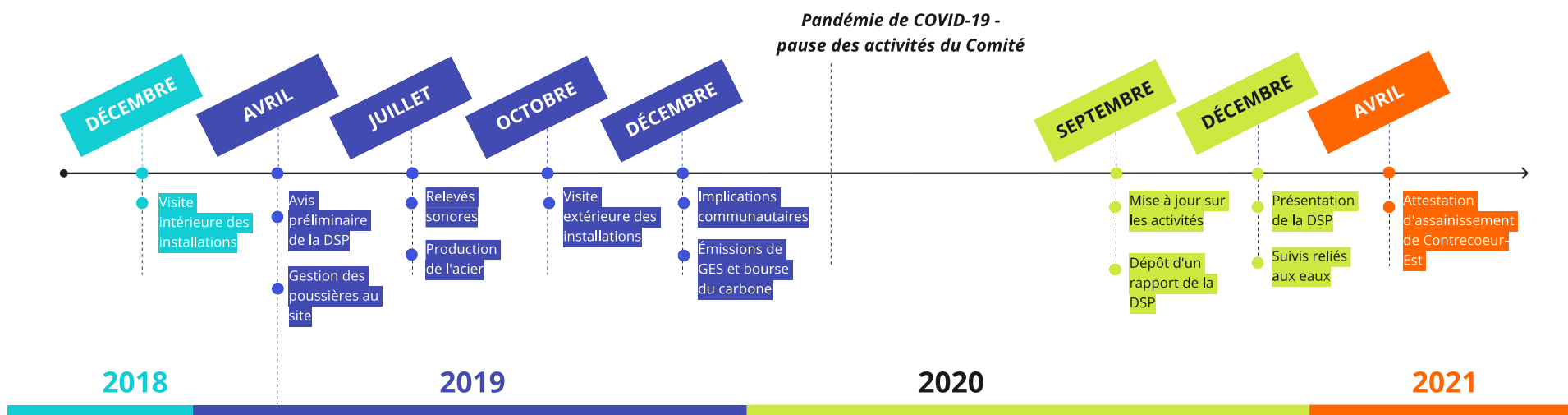
ArcelorMittal Produits longs Canada diffuse également de l'information sur le Comité à travers sa page Facebook : <https://www.facebook.com/ArcelorMittal.PLC>.



### 3. VUE D'ENSEMBLE DE LA DÉMARCHE

Les thèmes sont planifiés au fur et à mesure, selon les sujets d'intérêt soulevés par les membres et l'équipe d'ArcelorMittal.

#### Principaux thèmes traités lors des rencontres depuis la création du Comité



#### + à chaque rencontre

Actions de suivi  
Suivi des plaintes  
Suivi des projets d'investissement  
Varia



## 4. THÈMES ABORDÉS LORS DES RENCONTRES

### 4.1 STATUTAIRE – PROJETS D'INVESTISSEMENT EN COURS

Lors de la rencontre publique de juillet 2018, ArcelorMittal a annoncé quatre projets d'investissements visant à améliorer la performance environnementale des installations, notamment au niveau des poussières.

Depuis, à chaque rencontre, le Comité est tenu à jour de l'avancement de ces projets :

PROJET	IMPACT VISÉ	AVANCEMENT (EN JUIN 2021)
1. Remplacement du dépoussiéreur de la hotte de toit à Contreccœur Ouest	Doubler la capacité de la hotte, et ainsi réduire significativement les poussières sortant par le ventilateur de toit.	Complété (2018)
2. Remplacement des fours de réchauffe des laminoirs de Contreccœur Est et Ouest	Améliorer l'efficacité des fours de réchauffe, de manière à diminuer l'utilisation du gaz naturel.  Pour les deux fours, cela correspond à une réduction des GES d'environ 20 000 tonnes par année, soit l'équivalent de 10 000 voitures.  En parallèle, le projet permettra d'améliorer la performance des laminoirs (équipements plus modernes et précis, augmentation de la capacité de production).	Complété (2019)
3. Construction d'une route interne reliant Contreccœur Est et Ouest.	Retirer environ 150 camions par jour des routes de Contreccœur, et ainsi réduire les poussières qu'ils génèrent.  Réduire la manutention des scories (un résidu solide issu de la fusion de l'acier), une opération qui est également source de poussières.	Utilisée à environ 75 % de sa capacité.  Certains éléments restent à ficeler auprès d'un partenaire afin d'en assurer une pleine utilisation.
4. Amélioration du système de gestion des poussières à Contreccœur-Est	Doubler la capacité de captage des dépoussiéreurs et faciliter leur entretien.  Le projet est constitué de trois phases : Phase 1 : installation des chambres de combustion. Phase 2 : agrandissement de la hotte de toit et fermeture des ventilateurs de toit situés au-dessus des fournaies. Phase 3 : construction d'un nouveau dépoussiéreur extérieur.	En cours

Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal Contreccœur

Au fil des rencontres, les membres ont demandé plusieurs compléments d'information en lien avec ces projets, afin de bien comprendre leur nature et l'impact visé.

Par exemple, les membres ont demandé quelle superficie avait dû être déboisée pour aménager la nouvelle route interne (projet #3); ArcelorMittal a expliqué que cette superficie est d'environ 30 mètres par 1150 mètres, et qu'en guise de compensation, un espace vert à haute valeur écologique avait été préservé sur les terrains d'ArcelorMittal (au sud-est de la propriété), ayant le double de la superficie déboisée.



*Caractérisation réalisée aux dépoussiéreurs de Contreccœur-Ouest en 2019, ayant démontré l'impact du projet d'investissement #1.*

Par ailleurs, les membres ont demandé si des données seront disponibles pour vérifier si ces projets auront les impacts visés. En septembre 2020, ArcelorMittal a présenté les résultats d'une caractérisation réalisée aux dépoussiéreurs de Contreccœur-Ouest en 2019, sous la supervision du ministère, démontrant une diminution significative de la concentration de particules dans l'air filtré, et ce, grâce à l'investissement réalisé à la hotte de toit (projet #1).



*Vue aérienne de la nouvelle route interne entre Contreccœur-Est et Contreccœur-Ouest.*



*Travaux d'aménagement du nouveau système de gestion des poussières (octobre 2020).*

## 4.2 GESTION ET SUIVIS RELIÉS AUX POUSSIÈRES

Sachant qu'il s'agit de l'un des principaux sujets d'intérêt identifiés lors des rencontres publiques, des informations en lien avec les poussières sont régulièrement partagées au Comité.

Ces informations concernent :

- La gestion des poussières aux complexes de Contreccœur-Est et Contreccœur-Ouest
- La composition des poussières en provenance des installations
- Les suivis environnementaux réalisés par ArcelorMittal
- Les études réalisées par le ministère de l'Environnement et la Direction de santé publique, pour s'assurer que la situation des poussières à Contreccœur n'entraîne pas de risques pour la santé de la population
- Les démarches entreprises pour réduire les nuisances pour la communauté

### 4.2.1 LA GESTION ET LES SUIVIS DES POUSSIÈRES AU SITE

En avril 2019, ArcelorMittal a effectué un tour d'horizon des mesures de gestion et de suivi des poussières sur sa propriété.

L'entreprise a expliqué que les poussières ont plusieurs sources, incluant les ventilateurs de toit des aciéries (principale source), la manutention de la scorie, les dépoussiéreurs de l'aciérie et les opérations de l'usine de réduction.

Elles sont, en majeure partie, captées par les dépoussiéreurs des fours de fusion, des fours poche et des hottes de toit; un pourcentage mineur ressort plutôt par les ventilateurs de toit.

Après avoir été captées par les dépoussiéreurs, les poussières en provenance de l'aciérie sont enfouies dans des cellules étanches, directement sur la propriété. Conformément aux exigences du ministère, ArcelorMittal réalise des suivis de la qualité de l'air en amont et en aval de ces cellules (c'est-à-dire, avant et après les cellules, selon la direction des vents), afin de s'assurer que les poussières qu'elles contiennent ne se dispersent pas dans l'environnement.

En avril 2019, ArcelorMittal a présenté les résultats de ces suivis, qui concernent :

- Les particules totales (en amont et en aval)
- Quatre métaux (en aval) : cadmium, chrome, plomb et zinc
- Les particules fines (en aval, près de la limite de la propriété)



*Dépoussiéreur de la hotte de toit de Contreccœur-Ouest*

Les membres ont échangé pour bien comprendre les résultats de ces suivis. ArcelorMittal a expliqué que tous les résultats sont transmis au ministère, qui interviendrait s'il y avait des anomalies. En réponse à une autre question, ArcelorMittal a indiqué que la plupart des résultats obtenus depuis que les cellules sont en opération, soit depuis 2006 et 2008, sont largement en deçà des normes. Des dépassements ponctuels peuvent être notés à l'occasion, causés principalement par des vents plus forts, ou par la manipulation des poussières à proximité.

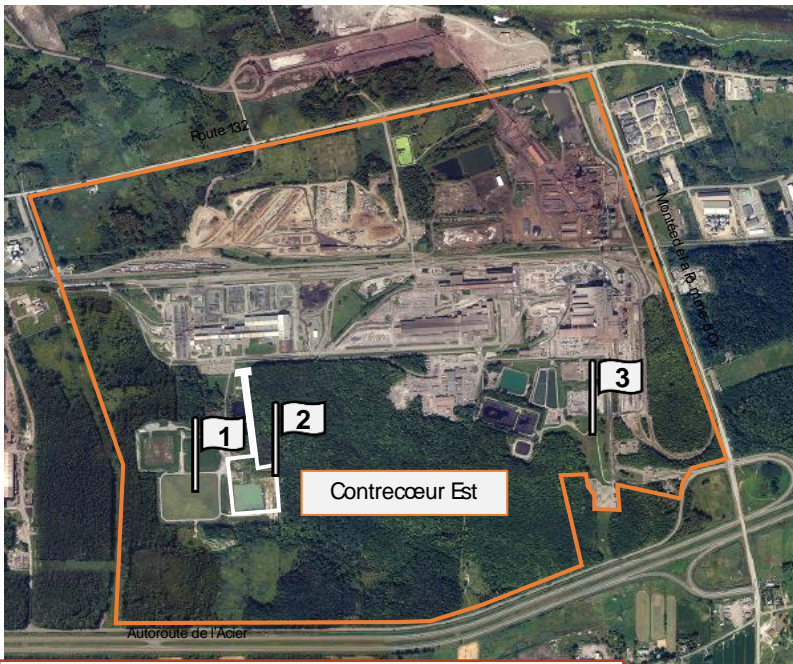


L'entreprise a également expliqué avoir fait volontairement l'acquisition d'un quatrième échantillonneur, prenant des mesures en continu, installé sur sa propriété, afin de pouvoir réagir plus rapidement au besoin.

#### **Pourquoi les poussières sont-elles enfouies?**

Les poussières d'aciérage sont les seuls résidus non valorisés par ArcelorMittal (c'est-à-dire qui ne sont pas revendus ou réutilisés dans un autre processus), car leur concentration en métaux n'est pas suffisante. Les eaux de pluie qui s'écoulent à travers les cellules sont pompées, puis acheminées vers une autre usine, à Montréal, où elles sont neutralisées, puis rejetées dans le réseau d'égout.

Pour en savoir plus sur la valorisation des résidus, voir la section 4.7.



*Localisation des trois points d'échantillonnage de la qualité de l'air à Contrecœur-Est.*

## **4.2.2 COMPOSITION DES POUSSIÈRES**

Lors des rencontres publiques, puis de celles du Comité, plusieurs ont demandé des précisions sur la composition des poussières émises par ArcelorMittal.

En avril 2019, ArcelorMittal a rappelé que ces poussières étaient de différents ordres.

L'entreprise a présenté :

- La composition des poussières d'aciérage enfouies sur la propriété (en métaux), qui devrait être semblable à celles qui se dispersent dans le milieu.
  - Or, les poussières présentes dans le milieu sont une combinaison de plusieurs sources (plusieurs industries, sels de voirie, etc.)
- Les résultats de quatre échantillons récoltés antérieurement sur des voitures et dans le milieu, qui sont toutefois complexes à interpréter :
  - Les poussières peuvent avoir plusieurs sources différentes, incluant, par exemple, les sels de voirie

- Aucun paramètre ne permet de distinguer clairement les poussières qui proviennent spécifiquement d'ArcelorMittal

L'entreprise a précisé qu'elle réaliserait une étude de dispersion atmosphérique, qui permettra d'identifier jusqu'où peuvent se disperser les poussières d'ArcelorMittal, dans les pires conditions météo possibles. Cette étude, extrêmement complexe à réaliser, facilitera l'identification des sources de poussières et permettra de mieux comprendre l'impact des différents projets d'investissement. Elle fait également partie des exigences imposées par le ministère dans l'attestation d'assainissement<sup>1</sup> de Contrecœur-Est, reçue en avril 2021.

Les membres ont démontré beaucoup d'intérêt pour la composition des poussières, demandant notamment si les activités sont susceptibles d'émettre de l'arsenic dans le milieu. ArcelorMittal a expliqué que, puisque l'usine est de nature métallurgique et non chimique, les procédés ne peuvent générer de l'arsenic. Par ailleurs, s'il ne serait pas impossible de déceler ce métal dans la ferraille, cela n'a pas été identifié dans les analyses.

Un membre a également demandé si des données sont disponibles sur la contamination de sols. ArcelorMittal a expliqué que cela avait été évalué par le ministère, de façon très exploratoire, en 2016. Des caractérisations sont aussi réalisées lors des travaux d'excavation sur la propriété, permettant généralement d'identifier la présence de métaux (plomb, zinc, etc.). Ces métaux ne sont pas très solubles dans l'eau, et ont donc des chances extrêmement faibles de contaminer la nappe phréatique.

### 4.2.3 ÉTUDES RÉALISÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE

#### Mise en contexte

ArcelorMittal a expliqué que des échantillonnages avaient été collectés sur le territoire de Contrecœur en 2016 par le ministère de l'Environnement, permettant d'obtenir un état de situation sur les poussières présentes dans le milieu (en provenance de différentes sources, incluant ArcelorMittal).

Les résultats ont ensuite été transmis à la Direction de santé publique (DSP) de la Montérégie, afin qu'elle évalue si ces poussières pourraient entraîner des risques pour la santé de la population.

La DSP a rencontré les membres à deux reprises afin d'échanger sur ses constats, soit :

- En avril 2019
- En décembre 2020

#### Constats de la Direction de santé publique

- Les poussières présentes à Contrecœur ne sont pas susceptibles d'entraîner des risques pour la santé. La majorité des contaminants ne sont pas préoccupants (leurs effets possibles sur la santé ont été évalués à faibles, ou à très faibles, selon les paramètres).
- Les particules en suspension totales sont susceptibles d'entraîner des nuisances pour le milieu (mais pas des effets sur la santé).

---

<sup>1</sup> Une attestation d'assainissement est un permis environnemental émis par le ministère, qui précise les conditions à respecter pour tous les types de rejets, incluant les poussières. En avril 2021, ArcelorMittal a reçu son attestation d'assainissement pour Contrecœur-Est. Pour en savoir plus, consulter la section 4.5 du présent rapport.

## Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal Contrecoeur

- Un léger dépassement de la norme d'arsenic a été identifié à l'une des stations :
  - Demeure un risque qui est relativement faible.
  - La DSP mentionne également qu'il est incertain si ArcelorMittal contribue aux émissions d'arsenic dans le milieu.
- Une analyse approfondie reste recommandée afin d'évaluer le ratio de chrome hexavalent dans les poussières présentes dans le milieu.
  - Seule la quantité de chrome totale a pu être caractérisée, sachant qu'il est extrêmement difficile, d'un point de vue méthodologique, d'établir la concentration des différents types de chrome.

Dans l'attente des résultats liés au chrome hexavalent, la DSP a déposé un rapport intérimaire à l'été 2020, assorti d'une communication vulgarisée à l'intention du grand public.

**Recommandations de la DSP**

Le rapport intérimaire comprenait aussi des recommandations à l'intention du ministère de l'Environnement et d'ArcelorMittal, qui sont les suivantes :

- Qu'ArcelorMittal :
  - Prenne des mesures pour réduire ses émissions de poussières en suspension totales afin de limiter les nuisances pour la population
  - Réalise un suivi de ses émissions de poussières en suspension totales afin d'apprécier l'efficacité des mesures mises en œuvre
- Que le ministère de l'Environnement :
  - Mesure la proportion de chrome hexavalent dans les poussières, afin que la DSP puisse évaluer s'il y a présence d'un risque pour la santé
  - Ajoute l'arsenic à la liste des paramètres à analyser par ArcelorMittal, afin de vérifier si l'entreprise pourrait en être une source
- Que la Ville de Contrecoeur partage l'avis de la DSP avec la population, notamment à travers le Comité de suivi avec le voisinage

ArcelorMittal a présenté les recommandations de la DSP au Comité, tout en rappelant que les données avaient été collectées en 2016, soit avant les quatre projets d'investissements en cours (voir section 4.1). L'équipe a aussi rappelé que le chrome hexavalent ne constitue pas, historiquement, un paramètre problématique en lien avec la production d'acier à Contrecoeur, tout comme l'arsenic, qui ne fait pas partie des procédés.

**Suivi réalisé par les membres**

Les membres ont suivi de près l'évolution de ces études et ont formulé plusieurs questions.

Entre autres, les membres ont demandé si du chrome hexavalent pourrait se retrouver dans les rejets liquides de l'entreprise, et donc éventuellement dans l'eau potable (sachant qu'après les avoir traitées, ArcelorMittal rejette ses eaux au fleuve).

En réponse à cette préoccupation, la Ville de Contrecoeur a partagé son bilan sur la qualité de l'eau potable, fourni des précisions sur les suivis réalisés, et indiqué que les concentrations en chrome total mesurées dans l'eau potable de Contrecoeur sont en deçà de 0,005 mg/L, alors que la norme à respecter est de 0,05 mg/L.

Les membres ont également demandé si des données étaient collectées sur l'effet cumulatif des poussières présentes dans le milieu. La DSP a expliqué que les méthodologies actuelles ne permettaient pas de faire cette évaluation, mais que cela est pris en considération au moment de fixer les normes.

Comité de suivi avec le voisinage d'ArcelorMittal Contrecœur

Le Comité s'est aussi informé à savoir si la production avait augmenté depuis que les données ont été collectées, en 2016. ArcelorMittal a indiqué que non, et a fourni des données à cet effet.

Le plus récent bilan de l'eau potable de la Ville de Contrecœur est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/services-aux-citoyens/assainissement-eaux/bilan-annuel-qualite-de-leau-potable/>.

## 4.3 GESTION ET SUIVIS RELIÉS AU BRUIT

### Mise en contexte

Le bruit était également l'un des principaux sujets d'intérêt identifiés par la communauté lors de la rencontre de création du Comité, en octobre 2018.

À cette occasion, ArcelorMittal a expliqué qu'il est parfois complexe de cibler les interventions, puisque les sources de bruit les plus rapprochées des résidences ne sont pas nécessairement celles qui sont les plus perçues. D'ailleurs, pour cette raison, il est important qu'en cas de problématiques, les signalements soient les plus précis possible, et transmis rapidement après les événements de bruit, afin de bien pouvoir en identifier la source.

Par ailleurs, l'atténuation du niveau sonore à certains endroits peut faire émerger d'autres bruits, qui n'étaient pas perceptibles auparavant.

Après les rencontres publiques, où des préoccupations en lien avec le bruit ont été exprimées, ArcelorMittal a :

- Amorcé la modification des alarmes de recul de l'ensemble des véhicules sur le site (incluant ceux des sous-traitants)
- Embauché une firme externe afin de réaliser des relevés sonores dans le milieu, dont les résultats ont été présentés aux membres à l'été 2019

### Faits saillants des relevés sonores

Voici les faits saillants des relevés sonores réalisés par une firme externe en 2019, qui ont été présentés au comité à l'été 2019 :

- Les valeurs de référence établies par le ministère, sous la forme d'une note d'instruction, sont les suivantes :
  - Une norme de 40 décibels la nuit, et de 45 décibels le jour.
  - Si le bruit ambiant dans le milieu (c'est-à-dire, sans les activités de l'usine) est supérieur à ces valeurs, le bruit ambiant devient la norme à respecter.
- Des mesures ont été prises à différents endroits dans la ville, afin d'avoir une vue d'ensemble de la propagation sonore des activités d'ArcelorMittal, soit :
  - À la limite du quartier résidentiel, le plus loin possible de l'usine (pour connaître le bruit ambiant dans le milieu)
  - Sur la propriété d'ArcelorMittal (à titre indicatif)
  - Dans le secteur résidentiel, à deux endroits
  - À quatre emplacements supplémentaires, nommés points de calcul, pour entraîner plus de précision dans la simulation réalisée.
  - Directement sur les équipements d'ArcelorMittal, à l'aciérie et à l'usine de réduction.
- Les résultats obtenus le jour étaient conformes pour l'ensemble des points
- Certains dépassements ont pu être observés la nuit, dans le secteur résidentiel

À la suite de ces relevés, la firme externe a recommandé l'installation d'un silencieux sur la sortie d'un dépoussiéreur aérien (une option en analyse, en prévision du prochain dépoussiéreur aérien).



### Suivi réalisé par les membres

Les membres ont posé plusieurs questions sur les relevés. Par exemple, le Comité a demandé quel est l'impact typique de l'installation d'un silencieux comme celui qui était envisagé; la firme externe a expliqué que la différence serait très perceptible pour le personnel à l'intérieur de l'usine, mais qu'elle s'estomperait selon la distance. ArcelorMittal a ajouté que d'autres sources sonores, identifiées grâce aux relevés, seront analysées, et que le Comité sera tenu informé.

Un membre a également demandé si les conditions du milieu (telles que la santé, la présence de feuilles ou d'un couvert de feuilles, etc.) font une différence dans la propagation du bruit, ce que la firme externe a confirmé. Ainsi, la simulation a été réalisée à l'été, alors que les gens sont davantage à l'extérieur et ont tendance à ouvrir leurs fenêtres.

## 4.4 GESTION ET SUIVIS RELIÉS AUX EAUX

En décembre 2020, ArcelorMittal a présenté des explications sur les suivis reliés aux eaux.

L'entreprise a expliqué que des suivis sont réalisés à plusieurs niveaux :

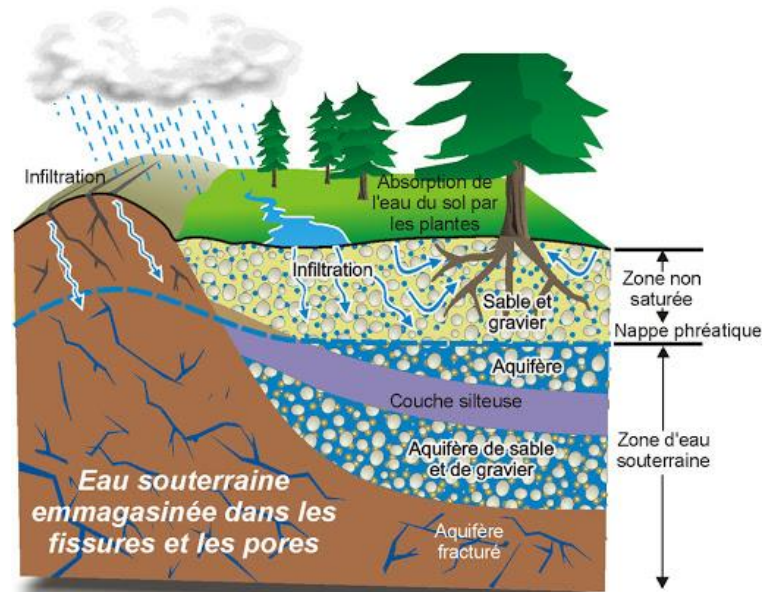
- Les eaux utilisées dans le cadre des activités, et éventuellement rejetées au fleuve après avoir été traitées, qui sont de deux ordres :
  - **Effluents industriels**, soit les eaux utilisées pour refroidir l'acier
    - La majeure partie est toutefois renvoyée dans les procédés. Ainsi, chaque année, ArcelorMittal fait recirculer 117 millions de m<sup>3</sup> d'eaux pour les besoins des usines, et en pompe environ 23 millions de m<sup>3</sup>.
  - **Effluents sanitaires**, soit les eaux utilisées aux fins d'hygiène (douches, toilettes, etc.)
- Conformément aux exigences du ministère, des suivis sont aussi réalisés afin de s'assurer que les activités n'ont pas d'impact sur les **eaux de surface** et **souterraines**

Les résultats de ces suivis sont transmis au ministère qui s'attend, en cas de dépassement, à ce que des correctifs soient mis en place.

Une liste des paramètres testés et de la fréquence de ces tests a été présentée aux membres, ainsi qu'une carte localisant les différents points de contrôle.

### Suivi réalisé par les membres

Les membres ont posé diverses questions, notamment pour comprendre quelles quantités d'eaux sont pompées et rejetées. À la demande du Comité, ArcelorMittal a fourni des précisions sur les débits d'eaux à l'effluent, ainsi que sur les normes à respecter concernant la température des rejets; les membres ont formulé une préoccupation par rapport à la température du fleuve, soulignant une crainte que celle-ci tende à augmenter, potentiellement en raison de l'affaissement d'un chenal près des installations et/ou en lien avec les activités



*Deux niveaux de nappe sont présents sous la propriété : la nappe libre (dans les dépôts meubles) et la nappe profonde (dans le roc).*

*Une trentaine de mètres d'argile séparent le sol de la nappe profonde.*



de l'entreprise, et proposé des pistes de solution. ArcelorMittal a indiqué qu'en pratique, la température de ces rejets oscille entre 14 et 35 degrés Celsius (alors que la valeur à respecter est de 65 degrés Celsius).

Pour l'instant, ArcelorMittal a indiqué se concentrer sur d'autres actions jugées prioritaires au niveau environnemental.

Des données ont toutefois été fournies, à la demande du Comité, sur l'évolution de la température du fleuve, en les corrélant à la température de ses rejets, démontrant une adéquation entre les deux courbes, influencées par les saisons.

## 4.5 ATTESTATIONS D'ASSAINISSEMENT

En avril 2021, ArcelorMittal a présenté aux membres les grandes lignes du projet d'attestation d'assainissement pour Contrecoeur-Est, qui avait été soumis à consultation.

### Qu'est-ce qu'une attestation d'assainissement?

L'attestation d'assainissement constitue un permis environnemental d'exploiter, regroupant une vingtaine de règlements ainsi que des exigences spécifiques pour les installations visées, et couvrant l'ensemble des types de rejets (eau, air, matières résiduelles) et des milieux récepteurs (eaux de surface et souterraines, air ambiant, sols).

Ces permis sont soumis à consultation publique par le ministère avant d'être octroyés et sont ensuite valides pour 5 ans.

Les grandes lignes du projet d'attestation d'assainissement de Contrecoeur-Est sont les suivantes :

- **Concernant les poussières**, ArcelorMittal devra :
  - Augmenter la fréquence des suivis à réaliser ainsi que des paramètres à analyser
  - Réaliser une étude de modélisation de la dispersion atmosphérique
- **Concernant les eaux**, ArcelorMittal devra :
  - Augmenter la fréquence des suivis à réaliser ainsi que des paramètres à analyser
  - D'ici 5 ans, réaliser les études/projets suivants :
    - Évaluation du taux de recirculation d'eau du complexe
    - Réduction des rejets d'huiles de l'aciérie
    - Caractérisation et réhabilitation de l'ancienne aire de stockage des scories
- **Concernant les matières résiduelles et les sols**, ArcelorMittal devra :
  - Maintenir les suivis déjà en place entourant les cellules d'enfouissement des poussières
  - Réaliser une étude et des travaux de restauration des anciennes cellules de poussières
  - Réaliser une étude sur l'état de situation des eaux de surface sur le site.
  - Réaliser une étude sur l'état de situation des sols et des eaux souterraines (qui entraînera une réévaluation du programme d'échantillonnage, en collaboration avec le ministère)

### Suivi réalisé par les membres

Lors de cette rencontre, les membres ont cherché à bien comprendre la nature des nouvelles exigences et leurs conséquences pour ArcelorMittal. Un membre a également questionné ArcelorMittal sur la raison d'être de la réduction à réaliser au niveau des rejets d'huiles : ArcelorMittal a fourni des précisions sur le système de protection en place, tout en expliquant que certaines huiles peuvent exceptionnellement traverser ce système; les suivis des eaux permettent alors de s'assurer de l'absence d'un impact sur l'environnement.

Enfin, l'équipe s'est engagée à effectuer un retour aux membres une fois l'attestation d'assainissement finale reçue et analysée, afin de préciser si des modifications ont été apportées par le ministère par rapport au projet qui avait été soumis à consultation.

## 4.6 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En décembre 2019, ArcelorMittal a réalisé une présentation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par ses opérations, un thème pour lequel le Comité avait manifesté un intérêt.

D'abord, ArcelorMittal a fourni des explications sur le fonctionnement de la bourse du carbone, dont le Québec fait partie avec la Californie, et ce, depuis 2013.

Ce système prévoit les éléments suivants :

- Aux dates butoirs, les entreprises visées sont tenues d'avoir un nombre de crédits équivalent à leurs émissions en GES, faute de quoi une pénalité financière importante sera appliquée (le triple du prix d'une unité de carbone). Pour atteindre cet équilibre, elles peuvent réduire leurs émissions, ou, si cela n'est pas possible, procéder à l'acquisition de crédits carbone.
- Les exigences de réduction sont fixées par les gouvernements et augmentent chaque année.
- Le bilan des émissions de GES de chaque entreprise est vérifié par une firme externe, puis déposé au ministère.

ArcelorMittal a aussi présenté l'état de situation de l'entreprise à ce sujet :

- ArcelorMittal Produits longs Canada est l'un des « grands émetteurs » de GES au Québec.
- Cela dit, grâce aux procédés utilisés et à l'utilisation d'hydroélectricité :
  - La division est parmi les moins polluantes d'ArcelorMittal au niveau mondial
  - Chaque tonne produite ici émet de 2 à 5 fois moins de GES que l'acier d'importation
- En décembre 2019, différents investissements étaient en cours, pour une réduction de 40 000 tonnes par année, soit 4 % des émissions totales (un investissement d'environ 105 M\$). Cette diminution sera toutefois insuffisante pour atteindre les cibles fixées par le gouvernement pour 2024 et 2030. Aucune solution viable n'existait dans le domaine de la sidérurgie à cet effet pour l'instant.
- À la demande du ministère, ArcelorMittal a évalué les différents projets qui pourraient être mis en place afin de diminuer davantage les émissions (au total, environ 22 000 tonnes additionnelles par année, soit 2 % des émissions totales).

Puis, en avril 2021, ArcelorMittal a expliqué que deux projets pilotes s'apprêtaient à être déployés afin de réduire les émissions de GES, soit :

- L'utilisation de biochar pour :
  - Remplacer le charbon utilisé
  - Fournir le carbone nécessaire à la production de l'acier
- L'utilisation d'hydrogène vert dans le processus de réduction des boulettes d'acier, en remplacement du méthane
  - L'hydrogène serait alors produit directement sur le site, avec de l'électricité.

### Suivi réalisé par les membres

Ces présentations ont suscité de riches échanges au Comité. Les membres ont notamment cherché à mieux comprendre quelles balises ArcelorMittal utilise pour se comparer à sa compétition au niveau des émissions de GES, et par quels procédés s'explique sa performance. Les membres ont également manifesté beaucoup d'intérêt pour les projets de

réduction des émissions de GES, s'intéressant notamment à leur financement, leur fonctionnement, et l'impact qui pourrait être atteint si ceux-ci allaient de l'avant.

Le Comité a aussi demandé des précisions sur la quantité de gaz naturel utilisée par ArcelorMittal chaque année. ArcelorMittal a fourni des données à ce sujet, expliquant que le gaz naturel est principalement utilisé à l'aciérie (pour alimenter la combustion) et à l'usine de réduction.

## 4.7 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Au fil des rencontres, ArcelorMittal travaille à vulgariser le fonctionnement des différentes infrastructures qui composent les complexes de Contreccœur-Est et Contreccœur-Ouest, afin de faciliter la bonne compréhension des membres.

Certaines rencontres ont toutefois fait l'objet de présentations plus spécifiques à cet effet.

### 4.7.1 VISITES DE SITE

Depuis la création du Comité, les membres ont pu visiter les installations à deux reprises, soit en décembre 2018 (visite intérieure de l'aciérie de Contreccœur-Est) et en octobre 2019 (visite extérieure des installations, à Contreccœur-Est et Contreccœur-Ouest).

**Lors de la visite intérieure des installations**, les membres ont notamment pu visualiser :

- La halle à ferraille, qui permet d'entreposer la ferraille avant la fusion, et le panier qui permet de la transporter jusqu'aux fours
- Les différents fours utilisés pour la fusion du minerai de fer et de la ferraille
- Les hottes des dépoussiéreurs, encastrées dans le toit de l'usine
- Les infrastructures pour la coulée de l'acier liquide, qui est réalisée en continu, afin qu'elle prenne la forme de brames et de billettes (des produits semi-finis, qui seront retransformés à l'interne ou vendus comme tels aux clients)
- Le centre de contrôle, où le personnel s'assure qu'il n'y a aucune anomalie ou aucun dysfonctionnement dans les opérations
- Le laboratoire, qui permet d'assurer la qualité de l'acier produit

**Lors de la visite intérieure des installations**, les membres ont notamment pu visualiser :

- Les chantiers des projets d'investissements en cours
- L'aciérie de Contreccœur-Est
- Le centre médical à l'intention du personnel
- L'atelier central pour la réparation des équipements
- Le campus de l'acier, permettant d'offrir de la formation à l'interne
- Les milieux humides protégés dans le cadre de la construction de la nouvelle route interne (une condition pour que le projet soit autorisé)
- Le détecteur de radioactivité à l'entrée de Contreccœur-Ouest

Le Comité en a profité pour approfondir sa compréhension du fonctionnement des infrastructures (par exemple, sur la raison d'être d'un détecteur de matières radioactives à l'entrée de Contreccœur-Ouest, et la procédure à suivre si ces matières sont repérées). Les membres ont également demandé des précisions sur les modalités de la servitude de la zone humide conservée dans le cadre du projet de route interne; lors d'une rencontre subséquente, ArcelorMittal a localisé cette zone sur une carte, rappelé que celle-ci a un statut légal, et rappelé que le document légal a également été signé par la Ville; ainsi, celle-ci devrait donner son accord pour toute modification.

Une vue aérienne des installations est disponible à l'annexe 1.

## 4.7.2 PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS DE PRODUCTION DE L'ACIER

À la demande du Comité, ArcelorMittal a réalisé une présentation pour vulgariser le processus de production de l'acier, avec des précisions sur les intrants et les extrants de ce processus, et les quantités associées.

L'équipe a expliqué que :

- Deux matières premières sont utilisées pour produire de l'acier :
  - Des boulettes d'oxyde (environ 2,2-2,3 millions de tonnes par année), en provenance de la Côte-Nord.
  - De la ferraille (environ 800 000 tonnes par année)
- La grande majorité des sous-produits sont valorisés d'une façon ou d'une autre, c'est-à-dire qu'ils sont revendus ou réutilisés dans un autre processus
- Seules les poussières d'aciérage ne sont pas valorisées, car leur concentration en métaux valorisables (plomb, zinc) n'est pas suffisante. Elles sont donc enfouies directement sur la propriété, dans des cellules étanches. En parallèle, ArcelorMittal poursuit l'évaluation des options potentielles pour leur offrir une deuxième vie.

Les membres ont posé plusieurs questions d'approfondissement sur la nature du processus (par exemple, pour comprendre le rôle de l'usine de réduction), ainsi que sur la composition des poussières d'aciérage et les seuls requis pour que les options de valorisation soient viables.



*L'usine de réduction permet de convertir les boulettes d'oxyde de fer (en haut) en « pré-réduit » (en bas), en retirant l'oxygène et en augmentant la pureté.*

*Le matériau est ensuite acheminé aux aciéries.*

Pour en savoir plus, un schéma résumant le processus de production de l'acier est disponible à l'annexe 1.

## 4.7.3 APPROVISIONNEMENT ET TRANSPORT DE LA FERRAILLE

En octobre 2019, ArcelorMittal a indiqué avoir acquis Legault Métal, une entreprise de traitement de ferraille localisée en Abitibi-Témiscamingue, qui faisait déjà partie de ses fournisseurs. Cette acquisition permet à ArcelorMittal de sécuriser son approvisionnement en ferraille, qui est l'une de deux matières premières utilisées pour fabriquer de l'acier.

Au moment de l'acquisition, la ferraille en provenance de Legault Métal correspondait à environ 6 % de celle utilisée par ArcelorMittal.

Cette acquisition a suscité plusieurs échanges en lien avec le transport requis pour approvisionner les aciéries de Contrecœur. En réponse aux interrogations des membres, ArcelorMittal a expliqué que :

- La ferraille provenant de Legault Métal, de façon spécifique, est acheminée à la fois par train et par camion.
- Une grande partie de la ferraille produite au Québec est acheminée à l'étranger, il y a donc une certaine rareté dans l'est de l'Amérique du Nord.
- L'utilisation de ferraille a, somme toute, une empreinte environnementale moins importante que le minerai de fer, mais le degré de pureté de celle-ci est insuffisant pour produire certains grades d'acier.

## 4.8 IMPLICATIONS ENVIRONNEMENTALES ET COMMUNAUTAIRES

En décembre 2019, ArcelorMittal a réalisé une présentation sur ses implications communautaires et partenariats, afin de préciser notamment les orientations de l'entreprise et les organismes soutenus.

L'équipe a expliqué que :

- L'entreprise (au niveau mondial) a établi des balises à respecter, dont l'obligation d'octroyer 40 % pour le secteur de l'éducation (avec un accent sur les sciences et le génie), mais que les divisions locales ont une certaine latitude dans l'application des critères.
- Les dons peuvent avoir lieu sous forme monétaire, mais aussi sous la forme de bénévolat ou de matériel prêté, par exemple.
- Le secteur de l'environnement est aussi prioritaire, mais aucun seuil n'est établi.

Le Comité s'est intéressé, entre autres, aux créneaux priorités, au mécanisme pour l'octroi des bourses d'études, ainsi qu'au territoire couvert par le programme de dons et commandites. Les membres ont également demandé quel pourcentage des dons et commandes avait été consacré aux projets environnementaux pendant l'année courante; ArcelorMittal a indiqué que ce pourcentage avait été de 2 %, en raison de l'annulation de certains projets, et du peu de demandes reçues dans ce créneau.

Les autres éléments présentés incluent :

- L'annonce de l'implication financière d'ArcelorMittal dans le projet d'aménagement de sentiers rustiques au parc Barbe-Denys-De La Trinité
- La nouvelle politique environnementale d'ArcelorMittal, parue au printemps 2021

## 4.9 DOSSIER STATUTAIRE – SUIVI DES PLAINTES

Lors de chacune des rencontres, ArcelorMittal présente un bilan des plaintes reçues au cours du dernier trimestre, ainsi que des suivis réalisés et des mesures correctives mises en place.

Depuis septembre 2018, 15 plaintes<sup>2</sup>, concernant principalement les poussières et le bruit, ont été formulées et présentées aux membres. Ces plaintes sont présentées à l'annexe 3.

Par ailleurs, depuis la création du Comité, ArcelorMittal invite les personnes ayant formulé une plainte à participer aux rencontres, si elles le souhaitent. Les membres ont aussi

---

<sup>2</sup> Le tableau synthèse à l'annexe 3 comporte 17 plaintes, considérant que deux d'entre elles portaient à la fois sur le bruit et les poussières.

demandé à connaître la provenance géographique approximative des plaintes, de sorte que l'entreprise s'assure de demander des précisions à cet effet, s'il y a lieu, lors des relances.

### **Des échanges sur les nuisances reliées aux poussières**

Le Comité a échangé sur les nuisances liées aux poussières (produits pour le nettoyage, etc.).

À l'été 2019, la Ville de Contrecoeur, qui agit comme personne-ressource au Comité, a indiqué avoir lancé une invitation aux entreprises du parc industriel afin d'amorcer des échanges sur la cohabitation industrielle-résidentielle à Contrecoeur. Une première rencontre, tenue à l'été 2019, a permis de jeter les bases d'une éventuelle démarche commune, ainsi que d'un projet pilote de nettoyage conjoint de la montée de la Pomme d'Or, comme suggéré par le Comité. Au moment de rédiger le rapport, cette intention ne s'était toutefois pas concrétisée.

En parallèle, ArcelorMittal partage, ponctuellement, des événements ayant fait l'objet de signalements ou susceptibles d'avoir causé des inquiétudes. Ces événements sont répertoriés à l'annexe 3, avec le bilan des plaintes.

Enfin, certains signalements peuvent être formulés dans le cadre des rencontres elles-mêmes :

- En décembre 2019, un membre a signalé la présence de gravier à la sortie de l'usine de ferraille, sur la route 132, occasionnant un bris de son pare-brise.
  - Suivis :
    - Une attention particulière sera portée à éviter les accumulations de résidus à cet endroit (même s'il existe plusieurs sources de résidus potentielles dans cette zone).
    - Il est envisagé d'asphalter une portion de route, pour réduire les mouvements de gravier.
- Lors des rencontres publiques, une demande a été formulée de dégager l'accotement de la 132 près de la zone appartenant à ArcelorMittal (présence de résidus grossiers).
  - Suivi :
    - Passage quotidien d'un camion balai pour le nettoyage de cette portion de la route, et ce, d'avril à octobre.



## 5. CONCLUSION

Depuis sa création, en octobre 2018, le Comité s'est réuni à huit reprises afin d'échanger sur les activités d'ArcelorMittal à Contrecoeur et la bonne cohabitation avec la communauté.

Lors de ces rencontres, les membres reçoivent de l'information vulgarisée sur les opérations, développent une compréhension commune des enjeux, relaient les préoccupations du milieu et soulèvent des questionnements variés afin de bien appréhender les impacts potentiels des activités sur l'environnement et la communauté.

Les principaux thèmes reliés à la gestion environnementale des opérations y sont traités, soit la qualité de l'air, les suivis reliés aux eaux, le bruit et les émissions de gaz à effet de serre. Le Comité est également tenu informé des plaintes formulées par la population ainsi que du suivi réalisé par ArcelorMittal face à celles-ci.

Les membres ont, par ailleurs, eu l'occasion de visiter les installations à deux reprises, à l'intérieur (aciérie de Contrecoeur-Est) et à l'extérieur.

Au fil des rencontres, plusieurs compléments d'information ont été demandés par les membres et intégrés aux ordres du jour. Ces compléments incluent l'ajout de présentations thématiques sur le processus de production de l'acier, sur la bourse du carbone et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à plusieurs reprises, de données plus détaillées, sur des thèmes variés, afin d'approfondir des aspects ayant suscité de l'intérêt ou des questionnements.

Ainsi, par leur engagement actif, les membres contribuent à alimenter la réflexion de l'entreprise sur ses activités, à favoriser la prise en compte des préoccupations du milieu dans les décisions, ainsi qu'à rendre disponible une documentation vulgarisée, accessible à l'ensemble de la population.

**Pour en savoir plus et consulter les comptes rendus détaillés,**  
il est possible de consulter la page Web du Comité, à l'adresse suivante :  
<https://long-canada.arcelormittal.com/fr/comite-de-suivi/>

ArcelorMittal Produits longs Canada diffuse également de l'information sur le Comité à travers sa page Facebook : <https://www.facebook.com/ArcelorMittal.PLC>.

## **ANNEXE 1 VUE AÉRIENNE DES INSTALLATIONS ET ÉTAPES DE PRODUCTION DE L'ACIER**



## Les étapes de transformation de l'acier

**Le minerai arrive par bateau, sous forme de boulettes d'oxyde de fer.**

Il est expédié à partir des installations d'ArcelorMittal sur la Côte-Nord.

Une fois arrivé à Contreccœur, le minerai est transporté à l'aire de dépôt.



**Les boulettes d'oxyde de fer sont traitées à l'usine de réduction.**

Le processus augmente leur pureté, en retirant l'oxygène. Les boulettes sont alors prêtes à être envoyées aux aciéries.

**La ferraille (voitures, électroménagers, rebuts d'acier, etc.) est récupérée au centre de recyclage.**



Usine de réduction



Centre de recyclage

**Les boulettes et la ferraille sont fondues dans les aciéries Est et Ouest, à très haute température (1 650 °C).**

Puis, l'acier liquide est amené dans des coulées, pour être moulé sous deux formes : des brames et des billettes.



Brames



Billettes

**Les brames et les billettes sont expédiées directement à des clients.**

**Les billettes peuvent aussi être retravaillées dans nos laminoirs.**

Les laminoirs compressent et étirent les billettes, pour leur donner d'autres formes : du fil machine ou des barres.



Fil machine



**Les produits sont expédiés par train, camion ou bateau**



- A** Installations portuaires
- B** Aire de dépôt du minerai
- C** Usine de réduction directe
- D** Centre de recyclage
- E** Complexe de Contreccœur Est
- F** Complexe de Contreccœur Ouest

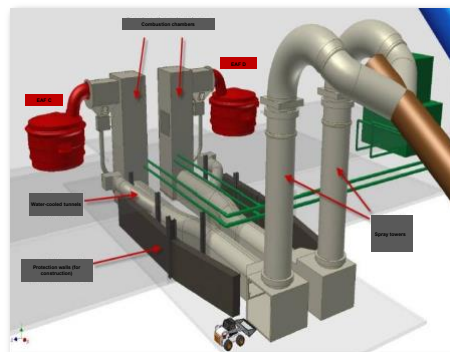
## **ANNEXE 2**

# **PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**



### Remplacement des fours de réchauffe (Contrecoeur Est et Ouest) – 2019

- Objectif : réduire les gaz à effet de serre
- Meilleure performance énergétique
- L'équivalent de **10 000** voitures en moins sur les routes



### Système de gestion des poussières (Contrecoeur Est)

- Objectif : réduire les poussières
- 1. **Ajouter une chambre de postcombustion**
  - pour refroidir les fumées
- 2. **Agrandir les hottes de toit au-dessus des fours**
  - pour retenir les poussières plus longtemps
- 3. **Ajouter un dépoussiéreur**
  - pour augmenter la capacité de filtration et faciliter l'entretien

### Remplacement du dépoussiéreur (Contrecoeur Ouest) – 2018

- Objectif : réduire les poussières
- Capacité deux fois plus grande
- Meilleure captation et filtration des poussières

### Route reliant Contrecoeur Est et Ouest – 2019

- Objectif : réduire les poussières
- Diminution des poussières causées par la manutention et le transport des scories
- **150** camions de moins sur les routes de Contrecoeur chaque jour



## **ANNEXE 3 REGISTRE DES PLAINTES**

<b>REGISTRE DES PLAINTES REÇUES (SEPTEMBRE 2018 – AVRIL 2021)</b>		
<b>NATURE DE LA PLAINTÉ</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>RÉSUMÉ DES MESURES CORRECTIVES</b>
Poussières (santé)	1	Avis de la Direction de la santé publique : les émissions mesurées à Contrecœur n'ont aucun effet sur la santé Présentation des efforts d'AMC pour réduire son empreinte environnementale Invitation à participer au Comité du 3 octobre.
Poussières (nuisances)	7	Demande de précisions sur la nature des poussières perçues, pour faciliter l'identification de la source. Rappel qu'il existe plusieurs contributeurs de poussières à Contrecœur. Résumé des actions mises en place par ArcelorMittal pour réduire son impact environnemental. Mention qu'à la connaissance d'ArcelorMittal, aucune entreprise n'offre de compensation pour le nettoyage des habitations Invitation à suivre les travaux du Comité.
Poussières (occasionnant des bris des toiles de bateaux à la marina)	1	Réalisation d'une expertise afin de connaître la composition des poussières présentes sur les toiles des bateaux.
Bruit en provenance des installations	7	Demandes d'éclaircissements pour identifier la provenance des bruits et investigation à l'interne. Explication des gestes posés pour atténuer l'impact sonore des installations.
Bruit en provenance du camionnage (freins Jacob)	1	Transmission d'une communication à toutes les firmes de camionnage avec lesquelles ArcelorMittal fait affaire afin de les sensibiliser au respect de ces pratiques
Propreté de la route	1	Investigation à l'interne afin d'identifier la source. Suivi réalisé auprès de la Ville afin de vérifier si les autres entreprises situées sur la route 132 ont été contactées.

Certains événements ont également fait l'objet de signalements :

<b>ÉVÉNEMENTS AYANT FAIT L'OBJET DE SIGNALEMENTS</b>		
<b>ÉVÉNEMENT</b>	<b>DATE</b>	<b>CAUSES / MESURES CORRECTIVES</b>
Identification de bernaches près du fleuve ayant de l'huile sur le plumage, entraînant un signalement au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Juin 2020	Cause : n'est pas connue. Transfert des oiseaux vers un refuge localisé à Hudson À des fins préventives, nettoyage d'un site appartenant à ArcelorMittal et contenant de la calamine huileuse, et pose d'un filet, afin d'empêcher la fréquentation par les bernaches
Émissions de poussières rouges au-dessus de l'aciérie de l'est, entraînant un suivi de la part du ministère	Juillet 2020	Cause : panne du côté d'Hydro-Québec, entraînant l'obligation de déverser de l'acier en fusion sur le plancher, générant des poussières
Eau rougeâtre perçue au fleuve, près de l'effluent	Novembre 2020	Cause : utilisation d'un camion à eau, plutôt qu'un balai mécanique, pour nettoyer la route 132, entraînant le ruissellement de particules fines d'oxyde de fer vers le fleuve Visite sur les lieux, en présence du ministère, le lendemain du signalement, afin d'identifier la cause de l'événement. Le lendemain, l'eau avait retrouvé sa couleur habituelle.
Émissions de poussières en provenance de Contrecoeur-Est et Contrecoeur-Ouest	Avril 2021	Cause : problèmes avec les équipements (sacs, filtres) Mise en place de mesures correctives immédiatement et investigation pour prévenir des événements futurs. À la connaissance de l'équipe, ces émissions n'ont pas eu d'impact sur le secteur résidentiel